RD4U-Board(2024)43-Rev1-FR

REGISTRE DES DOMMAGES CAUSÉS PAR L'AGRESSION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONTRE L'UKRAINE

FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES

Catégorie de Demandes C3.2
Perte de contrôle de biens dans les territoires temporairement occupés

La Haye

www.RD4U.claims

FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES

Catégorie de Demandes C3.2 Perte de contrôle de biens dans les territoires temporairement occupés

Adoptés par le Conseil du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine lors de sa 4e réunion, le 6 septembre 2024 et révisés le 11 décembre 2025.

Approuvés par la Conférence des participants au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 6 novembre 2024 et révisés le 25 février 2026.

Les termes en majuscules utilisés dans le présent Formulaire de Demande ont la portée qui leur est attribuée à l'article 1 des Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des Demandes du Registre des Dommages causés par l'Agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

1. Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé par les Demandeurs pour soumettre des Demandes dans la catégorie de Demandes **C3.2 – Perte de contrôle de biens dans les territoires temporairement occupés**. Il contient les règles spécifiques applicables à la catégorie en question et une description des informations et des Preuves que les Demandeurs sont tenus de fournir, ainsi que des informations et des Preuves supplémentaires qui peuvent être fournies à l'appui de la Demande.

2. Conformément à l'article 10 des Règles relatives aux Demandes, le présent Formulaire de Demande sera disponible sous forme numérique sur le portail web de *Diia*. Le Secrétariat veillera à ce que le présent Formulaire de Demande soit reproduit sur le portail web de *Diia* de manière efficace, adaptable et facile à utiliser, en tenant compte des particularités des formulaires numériques en général.

3. Pour les Demandes de la catégorie C3.2, les règles suivantes s'appliquent additionnellement aux Règles relatives aux Demandes :

   3.1. Les Demandes de la catégorie C3.2 peuvent être soumises par des personnes morales propriétaires de biens situés sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, s'étendant à ses eaux territoriales, qui ont perdu le contrôle de ces biens le 24 février 2022 ou à partir de cette date, à la suite de l'occupation temporaire du territoire où se trouvent les biens, en raison des faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine.

   3.2. Aux fins de ce Formulaire de Demande, dans le cas d'entités détenues ou contrôlées par l'Ukraine (y compris ses autorités régionales ou locales), « propriétaire » désigne également les personnes morales qui ont la gestion économique («господарське відання »), le contrôle opérationnel (« оперативне управління »), ou un droit d'usufruit sur les biens concernés, conformément à la législation ukrainienne.

   3.3. Aux fins de cette catégorie, « perte de contrôle de biens dans les territoires temporairement occupés » désigne la privation, totale ou partielle, de la capacité du propriétaire d'utiliser son bien, d'en jouir ou d'en disposer sans dépendance de la Fédération de Russie, son gouvernement, ses autorités locales et régionales ou toute entité détenue ou contrôlée par eux.

3.4. « Bien » désigne tout actif, c'est-à-dire tout élément de valeur, matériel.

3.5. Les Demandes de cette catégorie peuvent être soumises pour la valeur du bien, la perte de profit résultant de la perte de contrôle du bien, ainsi que la perte totale d'activité.

3.6. Si le Demandeur parvient à reprendre le contrôle du bien, il est tenu de fournir les informations pertinentes au Registre en mettant à jour la Demande concernée.

3.7. Les Demandeurs doivent soumettre toutes les Preuves pertinentes à l'appui de leur demande, ainsi que des informations sur l'énumération détaillée de la Demande et sur la méthode de détermination du montant estimé de la Demande.

3.8. Lorsqu'une Demande dans cette catégorie est soumise pour perte de profit, des Preuves attestant de ces pertes doivent être fournies. Les Preuves pertinentes peuvent inclure les comptes commerciaux pour les années précédant les pertes. Les Preuves soumises concernant la perte de profit doivent tenir compte des coûts qui auraient été encourus pour gagner les revenus perdus.

3.9. Conformément à l'article 11(2) des Règles relatives aux Demandes, les Demandes des personnes morales ne peuvent être soumises que par l'intermédiaire de Représentants, conformément aux Règles relatives à la représentation. Une personne physique ayant le pouvoir général d'agir au nom du Demandeur (telle qu'un directeur ou président) et désignée comme telle dans le registre de la personne morale concernée sera considérée comme le Représentant de ce Demandeur par défaut et pourra désigner d'autres Représentants conformément aux Règles sur la représentation.

3.10. Les Demandeurs doivent soumettre une description narrative des éléments de leur Demande conformément au Formulaire de Demande, y compris une description de leur Demande dans son ensemble.

4. L'**« Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie C3.2** » contenu dans le présent Formulaire de Demande est reproduit mot pour mot sous forme numérique sur le portail web de *Diia*. Le Secrétariat le publie également sur le site web du Registre.

* * *

Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie C3.2

(1) Le présent Formulaire de Demande est prévu pour la soumission d'une Demande au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine **dans la catégorie C3.2 – Perte de contrôle de biens dans les territoires temporairement occupés.**

(2) Le Conseil du Registre détermine l'admissibilité des Demandes à être inscrites au Registre. Cette détermination ne signifie pas que le contenu de la Demande ou son montant aient été examinés, qu'une indemnisation ait été accordée ou qu'un paiement soit dû. L'examen d'une Demande et l'octroi d'une indemnisation seront

effectués par un mécanisme d'indemnisation futur qui reste à établir (au sens du Statut du Registre).

(3) Avant de soumettre la Demande, vous êtes invité(e) à consulter les informations relatives au Registre sur son site web à l'adresse www.RD4U.claims ou www.RD4U.coe.int et les différentes règles et instructions relatives à la soumission des Demandes, en particulier les Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des Demandes.

(4) Toutes les Demandes doivent être soumises au moyen des Formulaires de Demande approuvés par le Registre pour chaque catégorie de Demandes.

(5) Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé pour la soumission des Demandes relatives à la perte de contrôle de biens situés dans les territoires temporairement occupés, subie le 24 février 2022 ou à partir de cette date sur le territoire de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, par les faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine – **catégorie de Demandes C3.2**. Si vous souhaitez soumettre une Demande pour un autre type de perte, dommage ou préjudice, vous devez utiliser le Formulaire de Demande correspondant à la catégorie de Demande concernée.

(6) La Demande doit être soumise au Registre par l'intermédiaire du portail web de *Diia*, à l'adresse www.diia.gov.ua/services/RD4U. Le Registre traitera et vérifiera la Demande et les Preuves à l'appui et décidera si la Demande est admissible à être inscrite au Registre. La décision du Registre sera communiquée en temps utile par l'intermédiaire de *Diia*.

(7) En tant que Représentant d'un Demandeur, vous devrez fournir certaines informations et Preuves à l'appui de la Demande que vous soumettez, notamment la preuve de votre identité et de votre autorisation à agir au nom du Demandeur, la preuve de l'identité du Demandeur, et la preuve de la propriété (y compris, le cas échéant, la gestion économique (« господарське відання »), le contrôle opérationnel (« оперативне управління ») ou un droit d'usufruit) du bien. Il vous sera également demandé de fournir des informations complémentaires sur le bien en question, y compris le titre de propriété, sa localisation dans les territoires temporairement occupés, des informations sur la manière dont le contrôle du bien a été perdu, une description et une évaluation des pertes subies en raison de la perte de contrôle, des informations sur le montant estimé de la Demande, son énumération détaillée et sa méthode de calcul, ainsi que des Preuves pertinentes à cet égard. Vous devez fournir une description détaillée de la Demande dans son ensemble, ainsi que de ses éléments dans le Formulaire de Demande.

(8) Vous pouvez soumettre des Demandes dans cette catégorie pour la valeur du bien, la perte de profit, ainsi que la perte totale d'activité résultant de la perte de contrôle du bien.

(9) Certaines informations seront tirées de diverses sources électroniques existantes et seront automatiquement disponibles via *Diia*. D'autres informations et Preuves devront être introduites manuellement. Vous aurez la possibilité de vérifier toutes les informations avant qu'elles soient soumises au Registre.

(10) Vous êtes encouragé(e) à fournir toutes les Preuves pertinentes à l'appui de la Demande. Cela inclut tous les documents, rapports, déclarations, photos ou autres éléments qui facilitent le traitement et l'examen de la Demande par le Registre. Vous êtes encouragé(e) à conserver les originaux de tous les Preuves et de tous les autres Preuves potentielles que vous pourriez souhaiter soumettre à une date ultérieure dans l'attente de la décision relative à la Demande.

(11) Vous n'avez pas besoin de compléter le Formulaire de Demande en une seule fois, et vous pourrez sauvegarder le projet de Demande et le compléter à un stade ultérieur.

(12) Vous devez vous assurer que les fichiers soumis dans le cadre de votre Demande sont accessibles, lisibles et qu'ils ne sont pas infectés par des virus informatiques ou toute autre forme de logiciel malveillant. Si le Registre identifie des fichiers que vous avez soumis comme étant inaccessibles, illisibles ou infectés, la Demande risque de ne pas être inscrite au Registre.

(13) En soumettant la Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous confirmez que vous avez le droit de transférer au Registre toutes les données personnelles contenues dans la Demande ou les Preuves afférentes, vous acceptez ce transfert et vous autorisez le Registre à stocker, traiter et transférer ces données personnelles conformément aux Principes relatifs à la protection des données à caractère personnel du Registre.

(14) En soumettant la Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous confirmez que les informations relatives à votre identité et à votre autorisation d'agir au nom du Demandeur sont véridiques. Le Demandeur confirme son identité et que le contenu du Formulaire de Demande et des Preuves et informations jointes est véridique. Le Demandeur comprend que la soumission d'une Demande mensongère ou fausse peut avoir pour conséquence que la Demande soit considérée comme manifestement infondée et qu'elle ne soit pas inscrite au Registre.

* * *

Questions préliminaires
1. Langue de soumission de la Demande (ukrainien ou anglais)
2. Catégorie de Demande
I. Identification du Demandeur
3. Nom
4. Forme d'organisation (type) de personne morale
5. Numéro d'identification
6. Date d'enregistrement
7. Lieu d'enregistrement
8. La personne morale est-elle solvable (non liquidée/en liquidation)
9. Adresse officielle
10. Adresse effective de l'entreprise/du siège social
11. Numéro(s) de téléphone de contact
12. Adresse(s) électronique(s)
13. Nom et prénom du directeur/président

	14. Le Demandeur (en tant que personne morale) ou l'un de ses administrateurs (dirigeants) ou actionnaires fait-il l'objet de sanctions ou d'autres mesures restrictives équivalentes imposées par un gouvernement ou une organisation internationale
	15. Les directeurs (dirigeants) du Demandeur ont-ils été condamnés pour un crime en relation avec l'agression russe contre l'Ukraine
II.	**Identification du directeur ou président du Demandeur (Représentant principal)**
	16. Nom et prénom
	17. Genre
	18. Date de naissance
	19. Nationalité
	20. Document d'identité/numéro de passeport
	21. Numéro d'identification fiscale ukrainien
	22. Numéro d'inscription dans le registre démographique ukrainien
	23. Adresse officielle
	24. Adresse effective
	25. Numéro(s) de téléphone de contact
	26. Adresse électronique
	27. Si la Demande est soumise par l'intermédiaire d'un Représentant supplémentaire, les informations d'identification équivalentes concernant ce Représentant.
III.	**Description de la Demande**
	28. Description détaillée de la Demande dans son ensemble
IV.	**Identification du bien**
	29. Type de bien
	30. Localisation du bien
	31. Informations sur le bien, en fonction de son type
	32. Description narrative complémentaire du bien
V.	**Propriété du bien**
	33. Le Demandeur est-il le propriétaire du bien
	34. Date de création du titre
	35. Le bien est-il inscrit dans un registre de propriété
	36. Informations sur les copropriétaires du bien et leurs parts
	37. Description narrative complémentaire de la propriété
VI.	**Événement(s) ayant entraîné la perte de contrôle du bien**
	38. Type du (des) événement(s)
	39. Date du (des) événement(s)
	40. Description du (des) événement(s)
	41. Description narrative complémentaire du (des) événement(s)
VII.	**Perte de contrôle du bien**
	42. Type et degré de perte de contrôle du bien
	43. Description de la perte de contrôle du bien
	44. Date(s) de la perte de contrôle du bien
	45. Preuve de la perte de contrôle du bien
	46. Description narrative complémentaire de la perte de contrôle du bien
VIII.	**Montant de la Demande**
	47. Montant estimé de la Demande
	48. Preuve de la valeur du bien avant le 24 février 2022
	49. Enumération détaillée du montant estimé de la Demande
	50. Méthodologie de calcul
	51. Description narrative complémentaire du montant de la Demande
	52. Preuves concernant le montant estimé et l'énumération détaillée du montant estimé de la Demande
	53. Montant de l'indemnisation évaluée par les autorités ukrainiennes
	54. Montant des indemnités reçues des autorités ukrainiennes

IX.	**Autres procédures judiciaires**
	55. Informations sur les procédures judiciaires ou les enquêtes menées par les forces de l'ordre (le cas échéant)
X.	**Vérification et soumission**
	56. Vérification et confirmation des données
	57. Vérification de l'identité avant la soumission
	58. Accord de transmission de données à caractère personnel
	59. Soumission de la Demande

* * *